... [illegible] ... Jambrecht pour d'assassiner, [illegible] ... crime qui avait actuellement sur notre [illegible] et dont la répercussion ... [illegible] ... sur la consommation ... Bien, au contraire, de ... les cours de la viande ont été ... progressive, sauf quelques fluctuations inévitables ... [illegible] ... la température ... [illegible] ... saisons ; mais depuis le ... 1910, la hausse a pris un caractère alarmant ... depuis le mois de ... 1910, malgré les majorations de ... que nous avons imposées à la clientèle. La situation est devenue désastreuse pour nous.

Depuis 1902, la hausse a augmenté de 40 fr. 50 par cent :

« Le veau, de 90 fr. 37 pour cent ;

« Le mouton, de 41 fr. 62 pour cent.

« Il depuis quelques mois les cours se maintiennent élevés et les cours suivants sont pratiqués dernièrement :

Pour le bœuf, 3 fr. 10 le kil. ; Pour le veau, 3 fr. 80 le kil. ; Et jusqu'à 3 fr., pour le mouton.

NOUS VENDONS TROP DE VIANDE A L'ALLEMAGNE

« Les causes de la cherté de la viande sont très diverses. On peut considérer les plus importantes comme se rapportant en trois ordres :

« Celles d'ordre économique ;

« Celles d'ordre social ;

« Celles d'ordre commercial.

« Dans celles d'ordre économique, la plus grave est le fait de l'accroissement, par l'élevage, de ces bêtes en pâture des dispositions [illegible] de certaines prescriptions intro[illegible] dans le lot sous le couvert de préventions sanitaires, empêche l'introduction en France du bétail [illegible] de toute viande [illegible] provenant de l'étranger et des colonies.

« Dans les causes d'ordre commercial, il faut range l'exportation en Allemagne, en Italie et en Autriche.

« Depuis 1907, l'Allemagne et la Suisse sont venues dans la saison estivale s'approvisionner sur notre grand marché parisien, mais leurs prélèvements, de peu d'importance, n'influençaient pas trop sensiblement Paris et parcouraient la province. Le département de la Nièvre exporta à lui seul 800 bœufs par semaine en avril et en mai. »

M. Lefèvre termina en exprimant les vœux suivants, auxquels, dit-il, s'associe toute la boucherie française :

« Que la loi Debussy soit abrogée et que les tarifs de douane de la loi du 11 janvier 1892 soient remis en vigueur.

« Que les prescriptions concernant le dépiquage des animaux abattus et l'adhérence des viscères thoraciques, inscrites dans les lois des 27 mai 1888 et 11 janvier 1892, soient abolies.

« Qu'il soit édicté des prescriptions tendant à réprimer le rapport et toutes les manœuvres illicites ou déloyales susceptibles de fausser les cours.

« Que des mesures soient prises pour faciliter l'importation du bétail sortant de ... que ce bétail soit exonéré de tous droits de douane. »

Chabrec orateur partiaire pour approuver M. Lefèvre et les vœux qu'il avait exprimés. Ceux-ci ont voté d'enthousiasme, encore qu'il y eut en peu-être quelque chose à reprendre.

Mais le bœuf et la mention diminuerent ...

Le Circuit Européen

L'Étape Liège-Spa-Liège

Malgré un vent violent, les coureurs ont pris leur départ de Liège, dès matin, une heure plus tard, d'ailleurs, qu'il avait été prévu, dans l'ordre suivant :

7 h. 30, Vidart — 7 h. 32, Védrines — 7 h. 34, Wynmalen — 7 h. 36, Beaumont — 7 h. 38, Barra — 7 h. 40, Duval — 7 h. 42, Garros — 7 h. 44, Rossue — 7 h. 46, Kimmerling — 7 h. 48, Tabuteau — 7 h. 50, Prévost — 7 h. 52, Wynmalen — 7 h. 54, Verrept — 7 h. 56, Gilbert — 7 h. 58, Amerigo — 8 h., Bathiet — 8 h. 02, Le Lasseur — 8 h. 04, Train.

LES PREMIERS ARRIVÉS

A huit heures dix on aperçoit au loin, venant de Spa, deux monoplans ; ce sont ceux de Védrines et de Vidart. Le premier atterrit à 8 h. 13' 27" et le second à 8 h. 18'.

Près d'une heure se passe, puis un nouveau monoplan apparaît. Il est piloté par Beaumont qui reprend terre à 9 h. 2'. Puis arrivent successivement Train, à 9 h. 29, Garros, à 9 h. 31, et Gibert, à 9 h. 33.

A le suite de ces arrivées, on peut établir ainsi le classement provisoire de l'étape :

1° Védrines, en 45' 27".
2° Vidart, en 48'.
3° Train, en 1 h. 16'.
4° Gibert, en 1 h. 37'.
5° Garros, en 1 h. 49'.
6° Beaumont, en 2 h. 29'.

SUR LE PARCOURS

Après les six premiers arrivés à Liège, la situation des concurrents sur le parcours est la suivante :

Prévost a capoté, brisant son appareil, mais l'aviateur n'est pas blessé ; Wynmalen a dû atterrir dans un champ, mais sans accident ; Le Lasseur est descendu à Verviers, dans une propriété privée ; Verrept a dû atterrir faute d'essence ; Bathiet a dû atterrir également ; Kimmerling est tombé près de Trooz, par suite d'une faiblesse de son moteur, et a, paraît-il, endommagé son appareil ; Amerigo s'est égaré et a passé la frontière allemande.

On est encore sans nouvelles des deux autres aviateurs partis.

L'ÉTAPE D'AUJOURD'HUI (3e étape)

Le parcours de la troisième étape Liège-Utrecht (aérodrome de Soestenberg) avec escale obligatoire à Venlo est de 160 kilomètres.

Les départs seront donnés aujourd'hui jeudi 22 juin, à partir de huit heures du matin.

LES OBSÈQUES DES MORTS

Hier ont eu lieu les obsèques du lieutenant Princeteau et des aviateurs Lemartin et Landron.

Celles du lieutenant Princeteau ont été célébrées au Val de Grâce. Un grand nombre d'officiers y assistaient. Plusieurs discours ont été prononcés, par le colonel Hirschauer, commandant l'aérostation militaire, par un commandant du 7e chasseurs, par le comte de La Vaulx, au nom de l'Aéro-Club de France, par M. Millevoye, au nom du groupe d'évitation de la Chambre et du Sénat, enfin par le ministre de la Guerre, qui a vanté les qualités des officiers aviateurs et en particulier celles de Princeteau.

Les obsèques de Lemartin ont été célébrées à Paris ; suivant le désir de la famille elles ont été de plus simples.

Les obsèques de Landron, le malheureux aviateur tué dimanche dernier, près de Château-Thierry, ont été célébrées dans la petite église d'Yermes (Seine-et-Oise), où le corps avait été transporté. La famille du défunt avait exprimé le désir que la cérémonie fût des plus simples et qu'elle eût lieu dans la plus stricte intimité.

Crise municipale à Reims

DISSENTIMENTS ENTRE SOCIALISTES

Une crise vient de se produire au sein du conseil municipal de Reims, composé de quatorze socialistes unifiés, treize socialistes autonomes et deux républicains. Socialistes unifiés et socialistes autonomes avaient été élus sur une liste commune de concentration. Mais des différends surgirent, et à la suite d'une séance qui fut très tumultueuse, deux conseillers socialistes autonomes viennent de donner leur démission.

La Grève Internationale de la Navigation

La grève maritime continue à s'étendre en Angleterre. Huit grands paquebots qui devaient arriver à Londres venant de Hollande, Belgique, Hollande, Allemagne, avaient refusé d'embarquer, bien qu'on leur eût promis pour le lendemain de doubler leurs salaires. A Southampton, le trafic est presque complètement suspendu. Le chef des gens de mer, le député Havelock Wilson, estime à sept mille le nombre des marins actuellement en grève.

A Amsterdam, le nombre des grévistes est actuellement de 500. Plusieurs bateaux sont immobilisés à Amsterdam et à Rotterdam.

SÉNAT

1re Séance du mercredi 21 juin

Budget de l'Agriculture

M. Antonin Dubost préside.

On aborde l'examen des chapitres qui avaient été réservés.

M. Milliès parle en faveur de la pisciculture et des améliorations forestières.

M. Pams répond que ces questions sont à l'étude.

M. Milliès demande le relèvement de la rétribution matérielle des professeurs d'agriculture.

M. Cachet appelle l'attention du ministre sur la situation du personnel enseignant des fermes écoles.

M. Pams reconnaît qu'il faut améliorer cette situation.

Sur question de M. Chabert, le ministre de l'Agriculture dit que le Conseil supérieur de l'Agriculture a émis l'avis de supprimer les trois concours départementaux. Une enquête va pourtant. Si la suppression est faite, les 150.000 fr. attribués à ces concours ne seront pas perdus pour l'agriculture.

M. Fernand demande alors le rétablissement de concours régionaux.

M. Gaudin de Villaine signale plusieurs atténuations dégénérantes à opérer en faveur de l'agriculture.

M. Viseur, sénateur du Pas-de-Calais, parle de la tuberculose et en conteste la valeur curative.

Après des observations de M. Louis Pichon concernant les étalons, la séance est levée.

2e Séance du mercredi 21 juin

Deuxième séance du mercredi 21 juin

M. Antonin Dubost préside également cette séance.

M. de Saint-Quentin défend l'élevage normand.

M. Trévenaux demande que l'Administration des Haras ne réserve pas ses faveurs à la Normandie. Elle doit les répartir également entre les différents centres d'élevages.

M. Pams. — L'Administration des haras se préoccupe des achats dans les diverses régions de la France et de les traiter sur un pied d'égalité.

Le Budget de la Marine

Le Sénat passe au budget de la Marine.

M. Emile Chautemps, rapporteur, fait un exposé rapide de l'état de notre armée navale.

Si notre marine a mérité de justes critiques, au point de vue administratif, elle ne s'est par contre jamais laissée distancer au point de vue technique.

M. de Dion demande au Ministre que réformes, il compte faire dans l'Administration Centrale.

M. Delcassé, répondant à M. de Trévenneuc, dit que l'organisation des responsabilités existe dans la Marine. Il y a des chefs de service qui se réunissent en Conseil et discutent devant le ministre les questions.

M. Reymonenq appelle l'attention sur la nécessité urgente qu'il y a à organiser des appareils de sauvetage à bord des sous-marins.

M. Fortin demande au ministre des améliorations du matériel et de l'outillage.

Le suite de la discussion est renvoyée à jeudi matin et la séance est levée à 7 heures 40.

DANS L'ARMÉE

NOMINATION DE GÉNÉRAUX

Est promu général de division : M. le général de brigade Levillain, commandant le 4e brigade de cuirassiers, en remplacement de M. le général de division Trémeau, placé par anticipation, pour raison de santé, dans la section de réserve.

M. le général de Brigade Moinier, qui a été promu au grade de chef de division, remplacera le général de division de Jacquelot de Boisrouvray, décédé.

Est nommé chef de brigade, M. Schwartz, commandant le 38e d'infanterie, en remplacement de M. le général de brigade Vandercherch.

SAVON du CONGO Mêfiez-vous des imitations

AVIS

A l'occasion des villégiatures, nous avons l'honneur d'informer nos lecteurs que nous délivrons des abonnements dès de vacances au prix de :

	1 mois	2 mois	3 mois
Nord et départements limitrophes ..... Fr.	1 75	3 25	5 »
Autres départements...	2 25	4 »	5 »
Etranger.....	3 »	6 »	9 »

NOUVELLES LOCALES ET RÉGIONALES

LE CONGRÈS de l'Industrie Minérale A ROUBAIX

INAUGURATION DU PAVILLON DES MINES DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DU NORD DE LA FRANCE

Les congressistes sont arrivés dans notre ville à 9 h. 30 du matin, par tramway spécial.

Ils se sont rendus de suite, au nombre de 200, au pelgage de Mme Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem, et à la filature de coton Etienne Motte et Cie, rue d'Alger.

En raison de la mort de M. Edouard Rousseel, la réception par l'administration municipale n'a pas eu lieu. Les congressistes visitèrent simplement le nouvel Hôtel de Ville.

A trois heures, à l'Exposition Internationale du Nord de la France, ils ont assisté à l'inauguration du magnifique et très instructif pavillon des Mines et de la Métallurgie, édifié par les charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais.

S'adressant à M. Eug. Mathon, président du Comité d'initiative, M. Vinta, de la Chambre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, a prononcé le discours suivant :

« Monsieur le Président,

« Il y a un peu plus d'un an que le bureau de la Chambre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais recevait à Douai la visite de M. le Maire de Roubaix. L'Exposition Internationale du Nord de la France était décidée par votre ville et, cette exposition, vous la voulûtes en rapport avec l'admirable développement industriel de votre cité, qui n'hésitait pas à s'imposer, dans ce but, des sacrifices de plus en plus considérables. Ces sacrifices cependant pouvaient rester stériles s'il ne se trouvait des bonnes volontés disposées à s'intéresser à votre œuvre et vous prêtant un concours efficace et M. le Maire venait demander celui des Producteurs Houilleurs du Nord et du Pas-de-Calais.

« Les Industriels de Roubaix, nous disait-il, sont vos clients naturels et consommant vos produits. Les relations d'affaires toujours courtoises sont devenues cordiales, affectueuses même et ont créé des liens de sympathie et des obligations, dont la première est de bien s'unir et de s'entraider mutuellement. On ne pouvait mieux dire !

« Le bureau n'eut aucune peine à convaincre les Compagnies intéressées ; il suffit de leur rapporter les excellentes raisons données par M. le Maire, aussi bon avocat que grand industriel, pour enlever leur complète adhésion.

« La Chambre des Houillères a donc érigé ce bâtiment, que nous venons vous prier d'inaugurer. S'il paraît modeste, à côté des grands palais édifiés dans le voisinage, n'en est pas moins un effort sérieux et de beaucoup le plus fort que nous ayons jamais consenti pour une exposition.

« Ce Pavillon constitue la participation des mines et de la métallurgie, c'est-à-dire du groupe V de l'Exposition générale dont M. Rousseel est le président. C'est grâce à lui, grâce à sa compétence et universellement reconnue, que l'œuvre commune des Houillères, sous sa haute direction, a été si bien étudiée et aménagée. Je l'en remercie de tout cœur au nom de ses collègues de la Chambre.

« Outre l'exposition collective et souterraine, le bâtiment renferme les expositions particulières des Sociétés de mine, des Société métallurgiques et celles des industries annexes s'y rattachant.

« Vous y trouverez, à côté des nombreuses manifestations de la science des ingénieurs, textiles en applications diverses, une idée dominante, celle de la préoccupation de tous les chefs d'industrie pour les besoins matériels et moraux, pour le mieux être social de leurs collaborateurs, employés et ouvriers. A peu près tous les stands vous le montreront sous la forme de maisons ouvrières et cités-jardins de plus en plus confortables et hygiéniques, où rien n'est négligé pour rendre l'existence plus agréable et faciliter le repos réparateur après le travail accompli.

« Les écoles ménagères, les gouttes de lait, consultations de nourrissons, bains, douches, etc., y sont là, représentation d'installation des Sociétés Houillères. Les soins à donner aux malades et aux blessés y tiennent une grande place, mais les moyens d'éviter les accidents n'est pas été oubliés ; les appareils de sécurité et de sauvetage y abondent.

« La galerie d'essais de Liévin, émanant de l'initiative du comité central des Houillères de France, en est un exemple remarquable entre tous ; elle est devenue un événement mondial depuis les savantes expériences de son distingué directeur, M. Taffanel.

« Les charbonnages de notre bassin sont heureux, Monsieur le Président, du succès de l'Exposition roubaisienne, si belle dans ce magnifique cadre de Fin-de-Siècle. Vous pouvez, à bon droit, être fier ; ils vous remercient de vos efforts engagés à prendre une part à cette splendide fête du Travail et du Progrès.

« Ils espèrent aussi que cette union du minerai et de l'industrie qui n'est traduite par une prospérité sans égale de notre région du Nord de la France, se perpétuera en s'accentuant dans l'avenir.

« Personnellement, je fais des vœux bien sincères pour qu'il en soit ainsi, convaincu que de l'union de nos intérêts dépend notre succès industriel et j'adopterai volontiers pour devise : « Restons unis pour rester forts ».

M. Mathon a répondu en très aimables termes, puis les invités commencèrent la visite du pavillon et de l'exposition minière mécanique, sous la conduite de M. E. Rousseau, directeur général de la Société des Mines de Lens.

Audacieux acte de sabotage A ROUBAIX

Quatre-vingt-deux fils téléphoniques coupés — Le drapeau rouge arboré au sommet d'une école de garçons, au centre de la ville

L'avant-dernière nuit, un acte de sabotage qui dénote de la part de son auteur une incroyable audace, a été commis place du Trichon, en plein cœur de la ville.

A l'angle de cette place et de la rue des Fabricants, se trouve une école laïque de garçons, dirigée par M. Olivier.

Au fait de l'édifice, haut de deux étages, l'administration des P. T. T. a fait placer une horse triangulaire, en fer, qui sert de raccordement entre les fils venant des maisons de abonnés du secteur du Trichon et les deux câbles souterrains allant au Central Téléphonique de la rue Nain.

Pour arriver à cette horse, les ouvriers de l'administration des Postes doivent grimper le long d'une échelle de fer posée contre le mur de l'école, qui donne dans la cour Veuve Bosquet. Cette échelle, à son début, est à plus de quatre mètres du sol et il est indispensable d'en apporter une autre avec soi pour pouvoir la joindre.

C'est probablement ce qu'a fait le malandrin qui, dans la nuit de mardi à mercredi, est parvenu jusque sur le toiture de l'école, a scié non seulement l'enveloppe en plomb d'un des câbles venant de terre et 82 sur 120 des fils de cuivre qu'il renferme, mais ne s'est retiré qu'après avoir accroché dans les fils aériens de la horse un drapeau rouge sur lequel était épingle « à titre du journal « La Guerre Sociale ».

L'isolement du secteur ayant été constaté dès la première heure, une équipe d'ouvriers des lignes fut envoyée à l'école du Trichon. Ce n'est qu'après de minutieuses recherches que la cause du dérangement fut trouvée et les réparations effectuées.

M. Deltell, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête sur cette grave affaire si toute la brigade mobile s'est mise en campagne pour rechercher le ou les coupables.

ÉPILOGUE du drame de Bétheneourt

L'UN DES FRÈRES ENNEMIS MEURT A CAUDRY

Dans une petite maison de la rue Victor-Hugo, à Caudry, vient de mourir un homme qui fut, il y a deux ans, l'un des acteurs d'un drame qui eut dans la région un certain retentissement.

Dans la paisible commune de Bétheneourt, située à deux kilomètres de Caudry, deux frères, Jules et Auguste Collery, vivaient en mésintelligence par suite d'intérêts de famille qui les séparaient.

Le samedi 8 avril 1909, vers 3 heures de l'après-midi, Jules Collery, qui revenait de Quiévy, venait d'entrer au cabaret Lefort, à Bétheneourt. Presqu'aussitôt rentrait dans la salle d'estaminet le frère, Auguste Collery, qui semblait en proie à une vive surexcitation.

L'explication entre les deux frères fut de courte durée : « Tu reviens encore de chez le notaire, vociféra Auguste. Dans la famille je n'ai que toi comme ennemi ». Et en même temps il sortit de sa poche un couteau ouvert et se précipitant sur son frère, il le fit plonger dans le côté droit.

Jules Collery s'affaissa, perdant son sang en abondance, par une horrible blessure, en présence de l'épouse de son frère : « Pardon ! Pardon ! »

Mais le meurtrier, ivre de fureur, s'acharna sur sa victime et à trois reprises différentes, l'arme s'abellit encore sur le malheureux, qui perdit connaissance.

Son coup accompli, Auguste Collery s'enfuit du cabaret et apercevant une ferme située de tirer de la du petite commune, dont l'orifice était béant, il s'élança la tête la première dans le trou profond de 40 mètres.

Par pur hasard, il ne fut pas tué. On le relira quelques instants après, vivant, mais sérieusement blessé.

Ce sont ces blessures qui vinrent d'entraîner la mort d'Auguste Collery.

Le drame que nous venons de relater, après une assez longue instruction fut enfin terminé et Auguste Collery fut condamné à six mois de prison.

Depuis sa libération, le meurtrier n'avait pu se livrer à aucun travail. On le vit pendant quelque temps encore se traîner dans le village, puis il disait par s'aller. Il est mort dans la matinée de dimanche au lieu de terribles souffrances et ses funérailles ont eu lieu mardi, à Caudry.

Quant à Jules Collery, la victime du drame de famille que nous venons de remémorer, il se rétablit peu à peu de ses horribles blessures et vague à de petit travaux dans la commune de Bétheneourt, où il continue d'habiter.

Un cadavre d'enfant dans un chantier A DUNKERQUE

UN CHIEN EN FAIRAT SA PATURE

On a découvert, hier matin, dans le chantier de M. Bonneau, marchand de mêlaux, situé rue Militaire, derrière l'Arsenal, le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe féminin, à moitié rongé par le chien de garde du chantier.

Le petit cadavre portait une ficelle enroulée autour du cou, ce qui fait supposer que l'enfant a dû être étranglée. Le corps avait été mis dans des langes et le paquet, placé dans un grand sac en papier gris, avait été jeté par-dessus la palissade clôturant le chantier.

Le chien avait déchiré ses et langes et traîné dans sa niche le cadavre dont il avait dévoré les deux pieds et un bras.

Les restes furent aussitôt transportés à la Morgue où M. le docteur Ruysseu, médecin légiste, en fit l'autopsie. Cette opération a permis d'établir que l'enfant avait vécu et qu'il était mort depuis quelques jours.

Une enquête est ouverte sur cet infanticide.

Bien qu'on ne possède aucun indice précis, il est permis d'espérer que la coupable sera découverte : la sac dont il a été servi pour en offrir deux lettres, R et une autre, que les déchirures faites par le chien n'ont pas laissé entière.

Il sera possible peut-être de la rétablir et les initiales aideront à découvrir la provenance de ce sac qui doit provenir, vraisemblablement, d'une maison de commerce de Dunkerque.

C'est le domestique de M. Bonneau qui fit la lugubre découverte, en ouvrant le magasin.

D'après l'enquête, le corps aurait été jeté dans le chantier peu de temps avant l'arrivée du domestique.

On a entendu, en effet, quelque instants avant la lugubre découverte, une automobile s'arrêter à cet endroit. Des recherches sont faites dans le but d'établir si ces voyageurs ne se sont pas débarrassés du corps de l'enfant.

Le Crime de Courrières

L'enquête se continue sur le crime de Courrières, qui coûta la vie du malheureux petit Charles Cresson.

TOUJOURS L'INDIFFÉRENCE DU PÈRE

Le brigadier Caux et le gendarme Louchart ont reçu de nouvelles déclarations, qui, toutes, marquent le complète indifférence de Louis Cresson en face de la disparition de son fils. Alors qu'un père de famille réellement digne de ce nom ne saurait accorder aucun repos avant d'avoir eu des nouvelles du petit, lui, sans marquer aucune inquiétude, mène une vie paisible. Il se dérangea, il est vrai, pour signaler l'absence de Charles, mais il parut ne le faire que pour la forme.

Le soir de la disparition, Mme Cresson rentre chez elle à 9 heures, entendue. Son mari et le logeur étaient couchés. Ce dernier ne lui a et voulut bien accompagner le jeune garçon à Carvin où elle supposait l'enfant parti au raison de la duchesse qui s'y tenait.

Louis Cresson, pendant ce temps, dormait à poings fermés.

Le mardi matin, Louis Cresson alla à la mairie d'Oignies signaler l'absence prolongée de son enfant. M. Gainiet, secrétaire, qui le reçut, remarqua son air insouciant. Bien plus, notre homme partit sans donner son nom, il fallut que le garde Dupare le lui demandât.

LE LOGEUR VU AVEC L'ENFANT PRÈS DU LIEU DU CRIME

On se souvient que divers témoins affirmèrent avoir vu passer, dans l'après-midi du 5, Joseph Cresson dans la première allée du bois, ayant sur ses épaules un pantalon bleu sur lequel l'enfant était assis. Mme Lannoy a fait une déclaration confirmant celles reçues précédemment dans ce sens. Elle a ajouté avoir remarqué que le petit pleurait et aussi que celui qui le portait voulait lui cacher la figure. Mme Cresson avant, ce mardi, qu'on avait vu le logeur dans le bois avec le petit, alla, en compagnie de la fille Stephanie Dauquigny, visiter les lieux. Elle ne découvrit rien ; l'heu bourbeuse du fossé cachait déjà le petit cadavre.

Feuilleton du 22 juin — N° 116

La Jolie Midinette

Par Pierre SALES

Il a interviewé des professeurs, des bibliothécaires ; il s'est fait indiquer les livres qui traitent sur le régime des mines dans tous les pays et des moyens pour les dispositions [illegible] de certaines prescriptions intro[illegible] dans le lot sous le couvert de préventions sanitaires, empêche l'introduction en France du bétail [illegible] de toute viande [illegible] provenant de l'étranger et des colonies.

« Dans les causes d'ordre commercial, il faut range l'exportation en Allemagne, en Italie et en Autriche.

« Depuis 1907, l'Allemagne et la Suisse sont venues dans la saison estivale s'approvisionner sur notre grand marché parisien, mais leurs prélèvements, de peu d'importance, n'influençaient pas trop sensiblement Paris et parcouraient la province. Le département de la Nièvre exporta à lui seul 800 bœufs par semaine en avril et en mai. »

M. Lefèvre termina en exprimant les vœux suivants, auxquels, dit-il, s'associe toute la boucherie française :

« Que la loi Debussy soit abrogée et que les tarifs de douane de la loi du 11 janvier 1892 soient remis en vigueur.

« Que les prescriptions concernant le dépiquage des animaux abattus et l'adhérence des viscères thoraciques, inscrites dans les lois des 27 mai 1888 et 11 janvier 1892, soient abolies.

« Qu'il soit édicté des prescriptions tendant à réprimer le rapport et toutes les manœuvres illicites ou déloyales susceptibles de fausser les cours.

« Que des mesures soient prises pour faciliter l'importation du bétail sortant de ... que ce bétail soit exonéré de tous droits de douane. »

Chabrec orateur partiaire pour approuver M. Lefèvre et les vœux qu'il avait exprimés. Ceux-ci ont voté d'enthousiasme, encore qu'il y eut en peu-être quelque chose à reprendre.

Mais le bœuf et la mention diminuerent ...

Grave incident de Grève A BASSE-INDRE

COLLISION ENTRE GENDARMES ET GRÉVISTES

Du monde de Nantes que de graves incidents se sont produits hier matin à Basse-Indre, où les ouvriers des forges ont quitté le travail. Pour assurer la production, la direction a fait venir des fers-blancs anglais arrivés mardi en gare. A l'entrée du camionnage, M. Lebiano, alla hier pour les chercher ; mais les grévistes enlevèrent les camions, s'emparèrent des chevaux et les jetèrent sur la chaussée. Les gendarmes, prévenus, arrivèrent et arrêtèrent le gréviste Cadier, qui était le plus turbulent. Les autres grévistes les assaillirent à coups de pierres.

Sur l'ordre du commissaire spécial, M. Bouchard, les gendarmes chargèrent. Un gréviste nommé Raboyin fut blessé au bras d'un coup de plat de sabre. Les autres se dispersèrent. Hier après-midi, M. Merrheim, de la C. G. T., vint conférencier.

La direction des usines a déclaré le lockout.

— C'est bien, répliqua simplement Philippe Gaubert : c'est bien... Vous n'avez pas d'autre renseignement à me fournir ?

— Vous trouver que ce n'est pas assez ?

— Soyez donc tranquille ! Il y a au mot de vrai dans toute cette histoire, vous pouvez compter que je ne serai pas longtemps à y mettre ordre !

Il coupa la communication, puis s'installa, tout nerveux, à son bureau, où il décacheta quelques lettres personnelles ; mais il ne les lisait pas. Il était prodigieusement agité, irrité, par ce qui venait d'apprendre. Et quand, au bout de quelques instants, Bernard apparaissait, avec le serviette contenant le courrier de l'usine, il le recevait pas de premier coup de hauteur :

— Vous savez, mon garçon, que je n'aime pas que l'on qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas !

Bernard demeura, près d'une minute, comme cloué au sol, regardant son patron avec stupéfaction.

— Quand vous aurez... ce que je viens d'apprendre ?

— Quoi donc, monsieur ? fit Bernard tout ému.

Mais il ne baissait pas son regard devant celui du maître.

— Mon chef, je ne doute pas de l'honnêteté de vos intentions. Mais, pourtant, je n'ai pas cessé de rendre beaucoup à votre jeune fille, à votre nièce... bien si ne faut pas que le zèle des meilleurs serviteurs s'égare ... [illegible] ... vous, à votre insu, ignorant de votre métier, de votre [illegible] travaux... Vous vous plaignez par votre esprit qui est à la fois très complet et tendancieux. Sous les ordres du directeur, et dépendant de vous, vous avez eu pour tâche le [illegible] ... Cet ordre ... [illegible] ... qualité qui m'a souvent manqué... Je rendais grand hommage au moi-même. Vous voyez à quel point je sais vous apprécier avec justice, avec sympathie !

« Mais je n'aurais jamais cru, puisque vous vous êtes si entièrement donné à moi, que vous vous permettriez de vous aventurer sur un terrain... où je ne vous avais encore pas prié de vous diriger. Maintenant, répondez-moi avec la franchise que j'ai toujours trouvée chez vous : — Avez-vous agi... par simple curiosité ?... sans discernement ?... ou pour obéir à une sollicitude ?... certainement déplacée ! »

Le trouble de Bernard s'était à peu près dissipé. Il sentait parfaitement le tort qu'il avait vis-à-vis de l'industriel ; mais celui-ci le lui reprochait avec trop de hauteur pour ne pas le lui donner, par cela même, la fierté de lui résister. Et il répondit bravement :

— Vous ne pouvez pas imaginer, monsieur, que lorsque je m'occupe de quelque chose qui touche à vous, j'aurais été capable de la traiter avec indifférence ?... par simple curiosité !...

— Il serait bien exact que... s'en m'en avoir avisé... vous auriez mené... en dehors de moi... une enquête secrète... dont la divulgation peut contrarier fort à coup les projets les plus importants !

« J'imagine, monsieur, que vous voulez parler des études auxquelles je me suis livré, au sujet de la Fhozandre ?

Le simplicité avec laquelle Bernard était droit au but démontra un peu M. Philippe Gaubert ; il dit, en secouant la tête :

— Au moins... avec vous, on ne s'égare pas !

— Vous ne vouliez pas, monsieur, parler sans le sujet votre assemblée, pour employer ce que je disquisse sans permission ? Mais je comprend que vous croyez avoir le droit de me reprocher quelque chose, puisque je ne connaissais pas que, au moi-même, je me le suis reproché assez !...

Abasourdi, M. Philippe Gaubert murmura :

— Vous avoirs donc que vous pouviez me causer quelque tort ?... Et vous agissez quand même ?... Et pas un instant, vous ne vous êtes dit que votre devoir vous commandait, avant tout, de me parler de ce que vous faisiez ?

— Je vous répondrai d'abord, monsieur, que si le travail auquel je me suis livré s'avérait pas sérieux et sérieux pour vous...

— Vous êtes bien bon, mon chef, d'avoir tant de sollicitude à mon égard !

— Permettez-moi de vous répliquer, monsieur, au risque de vous blesser, que vous prononcez une parole injuste... Vous avez cru voir en m'adressant à cette idée que vous comptiez sur ma sollicitude, puisque vous m'avez remercié plusieurs fois de mon dévouement à votre personne... J'en étais très heureux, très fier...

— Ah ! vraiment... Mais quiez-vous que vous me parlez sur le pied d'égalité ?

— Je ne le fersis certainement pas, monsieur, s'il y avait un témoin entre nous... Et rien ne vous sera plus aisé que de l'avoir que de vous débarrasser de ce témoin, si vous le trouvez gênant... J'estime que mon devoir m'ordonne, ceraît-ce pour la dernière fois, de vous parler avec une entière liberté !

Philippe Gaubert lui jeta un regard stupéfait, mais ne dit rien. Quel caractère, décidément ! Puis, d'un geste, il le priait de continuer.

— Je savais fier, monsieur, l'avais si peu l'intention de vous cacher ce que je m'étais proposé de faire, que je vous en apportais, en matin même, le résumé !

En prononçant des mots, Bernard en tirait de la serviette un carnet, dont les feuilles étaient couvertes de chiffres, de calculs, de graphiques, de cartes, de tableaux... ?

— Vous avez donc bien du temps de libre ? prononça Philippe Gaubert avec un ironie d'ironie.

Mais il était presque mate par la tranquille réponse de Bernard :

— Depuis que l'inquiétude est réellement entrée en moi, monsieur, c'est-à-dire depuis huit jours, je n'ai pas pu dormir plus d'une heure ou deux à la fois par nuit... Il est très possible que je me sois trompé dans cette étude, que mes conclusions soient absurdes, puisqu'une intelligence comme la vôtre n'est-à-dire bien supérieure à la mienne, en a tout autrement expérimentée, est parvenue de tout le contraire de ce que je pense... Mais, si j'avais raison, tout de même?... Je vous serais rendu, alors, au une seule fois, monsieur, tout le bien que vous avez pu me faire... ce qui ne semble pas, veuillez le croire, que me reconnaissances en serait diminuée ! Malgré la rudesse avec laquelle vous semblez vouloir me traiter, aujourd'hui, jamais je ne me suis senti plus à vous. Et jamais je n'ai ressenti plus ardent désir de vous le prouver !

Philippe Gaubert eut un mouvement indécis pour balayer les paperasses que lui apportait Bernard. Mais, comme si quelque chose en amitié s'était échappé du jeune regard du jeune homme pour arrêter sa main, il le laissait immobile. Puis il jetait les yeux sur les premières lignes de son rapport... parcourait hâtivement les premières pages... passait deux suivantes... Il était de plus en plus saisi par cette rédaction, simple, concise... par les chiffres, les tableaux, les graphiques.

Il jeta jusqu'au bout. Et, devant l'évidence sincère des opinions émises, au cours de cette mousse.

— Pourquoi ne m'avez-vous pas consulté, Bernard, avant de commencer ceci ?

— Parce que je m'attendais à cette objection, si naturelle, que je ne m'en suis pas blessé un instant : c'est que je ne mêlais de ce qui ne me regarde pas !

— Pourquoi le faisiez-vous alors ?

— J'avais tout lieu d'espérer que cette demeurerait absolument ignorée de vous... surtout si mon aberrée n'était pas justifiée...

— Très aisée au vous vivre, cette aberrée !

Vraiment, toi, Bernard avait bien le droit de ne pas être toute la vérité ; et il répondit :

— Cela a été indiscret, monsieur. Vous avez tant fait pour moi, que je ne puis m'empêcher de bonger sans cesse à vous... Et comme, à l'usine, dans vos bureaux, on me prend pour de carter de spéculation, et de la part que vous pensez à la nouvelle direction de la Fhozandre, je ne pouvais pas ne pas en être avisé... Je m'éprouve de l'ennui d'abord... puis une sorte de jalousie, parce que je vous voyais ne chez dorter tout vos soins à votre nuse... Pardonnez-moi monsieur, la liberté de mon langage !

— Après ?

(A suivre)

CHOCOLAT DELESPAUL-MAVEZ
EXTRAIT DE LA MEILLEURE
PÂTE DE QUALITÉ ET À PRÉFÉRER
OD, Cité Nationale, Lille